

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-3/04

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149044

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : MARION Jean-Jacques

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : AUBERT André

OBJET : Aménagement du carrefour RD 224 x 34A dit "des Quatre Routes" et de la section courante de la RD 224 comprise entre ce carrefour et le raccordement à la piste cyclable existante le long de cette route, sur la commune de Chelles. Dossier de prise en considération et approbation de la convention à intervenir avec la Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine et la Commune.

Les conditions de circulation au niveau du carrefour RD 224 x RD 34A dit « des Quatre Routes » sur le territoire de la commune de Chelles, sont difficiles et des remontées de file s'étendent jusqu'au carrefour suivant situé 120 m plus au Sud, au croisement des rues Alexandre Bickart et Gustave Nast. Aussi la Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine a décidé de réaliser à ses frais un giratoire au carrefour RD 224 x RD 34A et d'aménager la section courante de la RD 224 comprise entre ce giratoire et le raccordement à la piste cyclable existante le long de cette route. Le Département prend quant à lui à sa charge la mise en oeuvre de la couche de roulement sur ce nouveau giratoire ainsi que sur la section située entre le nouveau giratoire et le giratoire existant entre la rue Nast et la rue Bickart. Ces aménagements permettront d'améliorer la circulation et de sécuriser le cheminement des piétons et des cyclistes.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 3/01 du 28 janvier 2011 approuvant le budget primitif mobilisé pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre en considération le projet de création d'un giratoire au croisement des RD 224 et RD 34A et d'aménagement de la section courante sur la RD 224 comprise entre ce giratoire et le raccordement à la piste cyclable existante le long de cette route, sur le territoire de la commune de Chelles, réalisés et financés par la Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine ;

Article 2 : de prendre en considération la réalisation de la couche de roulement sur le nouveau giratoire et sur la section courante entre ce nouveau giratoire et le giratoire existant, pour un montant de 50 000 € TTC, sous maîtrise d'ouvrage départementale ces crédits seront prélevés sur le domaine « aménagement du réseau routier », Action « conservation et adaptation du réseau », opération 2011 « conservation et adaptation du réseau RD ras campagne/traverse » ;

Article 3 : d'approuver les termes de la convention dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, à intervenir avec la commune de Chelles et la Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine, relative à la réalisation des travaux, à la remise des emprises foncières et à l'entretien ultérieur de l'aménagement ;

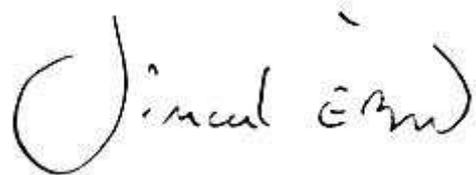
Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ladite convention au nom du Département.

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil général à intégrer les terrains nécessaires au projet dans le domaine public routier départemental ;

Article 6 : d'autoriser le représentant du Président du Conseil général à signer les actes administratifs ou notariés constatant la cession par la Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine au profit du Département, des terrains à incorporer dans le domaine public départemental.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ